

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande présentée par l'Association des Brocanteurs Associés, en vue d'organiser un marché mensuel d'Antiquités-Brocante, le dimanche 20 septembre 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer au maximum la sécurité publique pendant la période d'instauration du **PLAN VIGIPIRATE**,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser cette manifestation et de réglementer ses modalités d'occupation du domaine public, et ses incidences sur la circulation et le stationnement public,

ARRETE

ARTICLE 1 **L'Association des Brocanteurs Associés** est autorisée à organiser sous sa responsabilité **un marché mensuel d'Antiquités-Brocante, le dimanche 20 septembre 2026**, sur le domaine public : **Cours Jonville**, dans les conditions définies ci-après :

- L'ouverture est fixée à 08h00 et la fermeture à 19h00.
- Périmètre de déballage : **Cours Jonville, Place du Général de Gaulle et Rue du Docteur Letourneur.**
- Les déballeurs sont tenus de respecter les règles de salubrité et devront quitter les lieux après nettoyage par leurs soins.

ARTICLE 2 A l'occasion du marché mensuel d'Antiquités-Brocante organisé **le dimanche 20 septembre 2026** :

Selon la mise en place de la signalisation :

A. STATIONNEMENT

Du samedi 19 septembre 2026 à 20h00 au dimanche 20 septembre 2026 à 19h30 :

- **Le stationnement sera interdit et réservé pour les organisateurs (périmètre du déballage) :**
 - **Cours Jonville** (sur 5 places).
 - **Rue du Docteur Letourneur** (sur 3 places).

B. CIRCULATION

Le dimanche 20 septembre 2026 de 07h30 à 19h30 :

- **La circulation sera interdite :**
 - **Cours Jonville.**
 - **Place du Général de Gaulle.**
 - **Rue du Docteur Letourneur** (tronçon compris entre la Rue Paul Poirier et la Rue Ernest Lefrant).

- **Rue Paul Poirier.**
- ❖ Déviations VL par : rue des Moulins et Général Patton (Direction Donville Les Bains) et par le boulevard Hauteserve (Direction Villedieu/Avranches).
- ❖ Déviation poids lourds, autocaravanes et caravanes : au Rond-Point Geneviève Gambillon. (Anciennement Rond-Point de la Gare) par l'avenue de la Gare vers Donville les Bains.

ARTICLE 3 La Rue Ernest Lefrant sera en double sens de circulation uniquement pour les riverains (Accès et sortie par la Rue des Moulins).

ARTICLE 4 **La signalisation de circulation et de stationnement interdit sera mise à disposition par les Services de la Ville et mise en place par les organisateurs, ainsi que la gestion des bornes escamotables (fermeture/ouverture).**

ARTICLE 5 **Au carrefour Rue du Docteur Letourneur / Rue Ernest Lefrant : un véhicule anti-intrusion sera mise en place et maintenue par les organisateurs sous leur responsabilité.**

ARTICLE 6 Conformément aux dispositions décidées par le Conseil Municipal, il sera fait application des droits de place (Animations ponctuelles commerciales en dehors des marchés) Tarifs en vigueur.

ARTICLE 7 L'autorisation est précaire et révocable, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.

ARTICLE 8 En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenu et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.

ARTICLE 9 La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 10 AOUT 2026

ARRETE N°2026-08-AR-1224

DESTINATAIRE	DATE
Affichage	1
Police Nationale	@
Pompiers	@
Police Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Groupe Presse	@
Service Communication	@
Office du Tourisme	@
Nicolas GERMAIN	@
Gilles DELANGE	@
Hervé LE SAINT	@
Christine PHILIPPEAU	@
Marilyne HUCHET	@
Julie SUISSA	@
Louis BRIAND	@
Jean-Pierre FLEURY	@
Régis TERRASSIN	@
Cabinet du Maire	@
Myriam JACOB	@
Laurent PETITGAS	@
Pascal DRIEU	@
Emmanuel MELAIN	@
Mickaël AUVRAY	@
Services Techniques	@
Groupe réunion des services ville	@
Les Vitrites de Granville	@
Transport NOMAD	@
Transport Voyages LEMARE	@
Les taxis granvillais	@
GTM Service Mobilités	@
GTM DECHETTERIE	@
Entreprise JBS Propreté	@
Association des Brocanteurs Associés	@
	@
	@
	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr